

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI,
TENUE LE LUNDI 3 AOÛT 2026 À 19h00 AU CENTRE
POLYVALENT SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Étienne Lévesque	Maire
Mme Rébecca Garon-Beaulieu, conseillère	siège n° : 1
M. Rock Lévesque, conseiller	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Michel Chénier, conseiller :	siège n° : 4
M. Martin Lavoie, conseiller :	siège n° : 5
M. Gabriel Clermont, conseiller :	siège n° : 6

M. Louis-Georges Lévesque, directeur général et greffier-trésorier

Absent :

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00

2 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de juin 2026
 - 6.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #355-26 modifiant le règlement 203-09 afin de diminuer la dépense et l'emprunt avec annexe B
 - 6.4. Avis de motion et dépôt du projet règlement #356-26 abrogeant le règlement d'emprunt #338-24 portant sur le financement des frais d'émission du renouvellement du règlement d'emprunt #272-17 pour un montant de 21 000\$ avec annexe C
 - 6.5. Annulation des soldes résiduaire et résiliation complète de l'objet des règlements d'emprunt #253-14, #272-17, #277-18 avec annexe A
 - 6.6. Virements budgétaires

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1 Demande au programme PRIMEAU rue Leblanc- Acceptation de l'offre de service du Groupe Laurence
 - 8.2 Autorisation paiement facture à Les Aménagements Lamontagne
 - 8.3 Autorisation de paiement de facture à Groupe Belzile Dickner
 - 8.4 Autorisation de paiement de facture à Construction Jalbert et Pelletier
 - 8.5 Autorisation de paiement de facture à Construction Jalbert et Pelletier
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1 Participation à la démarche collective pour l'élaboration d'une Politique familiale municipale et démarche MADA, sans demande de soutien financier
 - 10.2 Contribution financière 2026 Maison des jeunes Gaëlle Toanen
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1 Désignation des officiers municipaux en urbanisme concernant l'entente inter municipale du service régional d'inspection
12. Période de questions
13. Varia et nouvelles affaires
14. Clôture et levée de l'assemblée

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-08-130

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Lévesque,

Il est proposé par Michel Chenier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026

26-08-131

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

Il est proposé par Martin Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté.

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil ont discuté de :

M. Étienne Lévesque : Maire

- MRC : relâche séance août conseil des maires
- Jardins de Métis
- Grotte de La Rédemption
- Thermopompe centre polyvalent
- Électrification des véhicules municipaux

Mme Rébecca Garon-Beaulieu, conseillère : siège n° : 1

- Camps de jour fin 7 août
- Fin du soccer 10 août
- Skate parc 5 et 6 août
- Sondage politique familiale

M. Rock Lévesque, conseiller : siège n° : 2

- Rechargement rang du nord
- Rue Harvey travaux
- Ouverture des soumissions 10 août camion déneigement
- PAVL (injection de 345 M\$ du gouvernement)
- Tracteur pelouse
- Compteur d'eau
- Chargeur

M. Stéphane Deschênes, conseiller : siège n° : 3

- Offre d'emploi responsable des travaux publics
- Offre d'emploi chauffeur

M. Michel Chénier, conseiller : siège n° : 4

- Radar fixe chemin du mont-comi
- Rencontre pompier : projet évaluation des besoins caserne

M. Martin Lavoie, conseiller : siège n° : 5

- Accueil nouveaux arrivants 1^{er} août dernier
- Soirée entreprise
- Réduire la vitesse chemin du Mont-Comi

M. Gabriel Clermont, conseiller : siège n° : 6

- Rappel de la démarche PFM-MADA- Sondage
- Matières résiduelles réduits, plus de compost :

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- Demande d'appui financier 2026-2027 Maison des jeunes Gaëlle Toanen;
- Risque accru de fraude de type faux fournisseurs du Centre d'acquisitions gouvernementale;

6.1 Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit

26-08-132

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2026 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu’ils s’en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Rock Lévesque et résolu à l’unanimité des conseillers :

D’approuver la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2026 qui se résume comme suit et d’en autoriser le paiement :

Chèques #25875 à 25896	15 959.26\$
Dépôt direct # 501313 à 501342	157 759.94\$
Prélèvements #4446 à 4452	7 766.72\$
Salaires employés (21/06 au 11/07)	39 754.04\$
Salaires élus (juin et juillet)	5 874.32
Total	227 114.28\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d’effectuer les paiements.

26-08-133

6.2- Dépôt des états financiers de juillet 2026

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu’ils s’en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR Gabriel Clermont et résolu à l’unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour juillet 2026.

6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #355-26 modifiant le règlement d’emprunt #203-09 afin de diminuer la dépense et l’emprunt (annexe B)

Martin Lavoie donne avis de motion et dépose le projet de règlement # 355-26 modifiant le règlement d’emprunt #203-09 avec l’annexe B afin de diminuer la dépense et l’emprunt qu’à une prochaine séance le règlement sera adopté.

6.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #356-26 abrogeant le règlement d’emprunt # 338-24 portant sur le financement des frais d’émission du renouvellement du règlement d’emprunt #272-17 pour un montant de 21 000\$ (annexe C)

Michel Chenier donne avis de motion et dépose le projet de règlement # 356-26 abrogeant le règlement d’emprunt #338-24 avec l’annexe C

portant sur le financement des frais d'émission du renouvellement du règlement d'emprunt #272-17 pour un montant de 21 000\$ qu'à une prochaine séance le règlement sera adopté.

6.5 Annulation des soldes résiduaire non contractés et résiliation complète de l'objet des règlements d'emprunt #253-14, #272-17, #277-18 (annexe A)

26-08-134

ATTENDU QUE la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe A, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent,

PROPOSÉ PAR Rock Lévesque et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski modifie les règlements identifiés à l'annexe A de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe A;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe A;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe A. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe A.

QUE la Municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe A.

Que la Municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe A.

QU’une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

26-08-135

6.6 Virements budgétaires

Il est proposé par Stéphane Deschenes et résolu unanimement d’effectuer les virements suivants :

De	Vers	montant
02 62900 951 Quotes-parts inforoute	02 37000 448 Transport adapté	1 776.43\$
03 30027 001 Fonds urgence et imprévus	02 32095 525 New Holland 2010	4 014.69\$

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
Aucun point

8. TRAVAUX PUBLICS

26-08-136

8.1 Demande au programme PRIMEAU rue Leblanc- acceptation de l’offre de service du Groupe Laurence

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski a reçu une offre de services visant un soutien en matière de subventions gouvernementales d’aqueduc et d’égout;

CONSIDÉRANT que l’offre comprend également un soutien ponctuel en matière de recherche de financement, de concordance avec les priorités de la Municipalité, ainsi que des rappels concernant les dates importantes liées aux divers programmes de l’économie d’eau potable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité juge cette offre conforme à ses besoins et dans son intérêt afin de maximiser les supports financiers gouvernementaux;

Il est proposé par Rock Lévesque et résolu à l’unanimité des conseillers :

1. Que la Municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski accepte l’offre de services présentée par le Groupe Laurence relativement à un service de soutien en matière de subventions;
2. Que cette acceptation soit limitée à un maximum de 25 heures, au taux horaire de 135 \$ l’heure pour une dépense maximale de 3375\$;
3. Que cette acceptation vise la préparation des argumentaires, l’accompagnement, ainsi que le soutien ponctuel lié aux demandes de financement;
4. Que tout mandat additionnel concernant d’autres programmes d’aide financière devra faire l’objet d’une entente ou d’un mandat distinct;
5. Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

8.2 Autorisation de paiement facture à Les Aménagements Lamontagne

26-08-137

Il est proposé par Rebecca Garon Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture #FT58478 à les Aménagements Lamontagne au montant de 26 264.32\$ taxes incluses pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière. Le compte 02 32000 635 sera imputé.

8.3 Autorisation de paiement de facture à Groupe Belzile Dickner

26-08-138

Il est proposé par Michel Chenier et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture #31138930 à Groupe Belzile Dickner au montant de 5021.48\$ taxes incluses pour plaque de numéros civique et poteaux. Le compte 02 22000 665 sera imputé.

8.4 Autorisation de paiement de facture à Construction Jalbert et Pelletier

26-08-139

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture #32891 à Construction Jalbert et Pelletier au montant de 41 359.55\$ taxes incluses pour l'achat de gravier pour le rechargement de la route des Rangs du Nord. Le compte 02 32000621 sera imputé.

8.5 Autorisation de paiement de facture à Construction Jalbert et Pelletier

26-08-140

Il est proposé par Rock Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture #32858 à Construction Jalbert et Pelletier au montant de 6 280.7\$ taxes incluses pour l'achat de tuff et gravier afin d'effectuer l'entretien et réparation de divers chemins. Le compte 02 32000626 sera imputé.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point

10.LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Participation à la démarche collective pour l'élaboration d'une Politique familiale municipale et démarche MADA, sans demande de soutien financier

26-08-141

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a mis en œuvre le **Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) 2023-2026**, qui permet aux municipalités admissibles de participer à l'élaboration d'une politique familiale municipale;

ATTENDU QUE la MRC de la Mitis coordonne une **démarche collective** regroupant plusieurs municipalités de son territoire, afin d'élaborer ou de mettre à jour les politiques familiales municipales et les démarches municipalités amies des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski souhaite participer à cette démarche collective, dans un esprit de collaboration et

de mobilisation régionale autour des enjeux familiaux et touchant les aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité ne peut pas déposer de demande de soutien financier dans le cadre du Programme, mais désire tout de même s'impliquer activement dans la démarche et élaborer ses propre PFM et MADA et son plan d'action;

ATTENDU QUE la participation implique la désignation d'une personne élue responsable des questions familiales, telle que le prévoit le cadre normatif du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Lavoie, **ET RÉSOLU À** L'UNANIMITÉ :

1. Que la Municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski confirme sa participation à la démarche collective coordonnée par la MRC de la Mitis pour l'élaboration de sa propre Politique familiale municipale et sa propre démarche Municipalité amie des aînés (MADA), sans faire de demande de soutien financier;
2. Que Emmanuelle Charrette, responsable en loisir soit désignée à titre de personne responsable des questions familiales pour assurer le lien avec la MRC, les services municipaux et les partenaires du milieu;
3. Que Louis-Georges Lévesque, directeur général soit autorisée à collaborer avec la MRC dans le cadre de la coordination de la démarche collective;

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de la Mitis afin de confirmer l'engagement de la Municipalité dans la démarche, à titre de partenaire non financé.

10.2 Contribution financière 2026 Maison des jeunes Gaëlle Toanen

26-08-142

Considérant que la Maison des jeunes contribue directement au développement social des jeunes de notre municipalité;

Considérant que la municipalité veut soutenir la maison des jeunes en défrayant certains frais fixes;

Il est proposé par Rebecca Garon Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de verser un montant de 4000\$ tel que prévu au budget comme contribution financière pour l'année 2026.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Désignation des officiers municipaux en urbanisme concernant l'entente inter municipale du service régional d'inspection

26-08-143

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer les officiers municipaux qui sont responsables de l'application de la réglementation dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement et de la protection des biens culturels;

CONSIDÉRANT QUE les officiers municipaux en urbanisme sont responsables du service d’inspection en urbanisme, du traitement des demandes et de la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis dispose d’un service d’inspection pour son territoire non organisé, ce service assurant notamment l’application de la réglementation d’urbanisme applicable sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis fournit ce service à différentes municipalités locales de son territoire depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis offre aux municipalités la possibilité d’adhérer à l’ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D’INSPECTION visant à assurer un service régional d’inspection;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a pris une entente pour bénéficier du service régional d’inspection pour l’année 2026;

CONSIDÉRANT QUE l’ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D’INSPECTION ne prévoit pas la nomination d’un officier municipal attitré à une municipalité, mais bien la nomination de l’ensemble des officiers municipaux en urbanisme employés par la MRC de La Mitis qui sont dédiés au Service régional d’inspection.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Stéphane Deschênes et unanimement résolu par le Conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski de :

DÉSIGNER :

Jean-Philippe Quimper, inspecteur en urbanisme
Michel Lagacé, inspecteur en urbanisme
Sylvain Martineau, inspecteur en urbanisme
Philippe Davignon, inspecteur en urbanisme

Afin d’assurer l’application de la réglementation d’urbanisme tel que précisé à l’ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D’INSPECTION soit les règlements suivants:

- Règlement de zonage n° 211-10
- Règlement de lotissement n° 212-10
- Règlement relatif aux conditions d’émission de permis de construction n° 213-10
- Règlement de construction n° 214-10
- Règlement des permis et certificats n° 215-10
- Règlement sur les dérogations mineures n° 216-10
- Règlement concernant les nuisances publiques n° 304-21
- Règlement relatif à la démolition d’immeubles n° 317-23;

- Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments n° 348-26
- Règlement concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet n° 293-19
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1)
- Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (Q-2, r. 17.2)
- Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 344-25

AUTORISER également ces personnes à émettre des permis et certificats, des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à messieurs Jean-Philippe Quimper, Michel Lagacé, Sylvain Martineau et Philippe Davignon employés de la MRC de La Mitis, de même qu'à la directrice du service de l'aménagement, madame France De Montigny.

QUE la présente résolution abroge et remplace toute autre résolution adoptée en ce sens.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Voici les sujets abordés lors de la période de questions :

- Une mention concernant l'amélioration de la transparence;
- L'ajout des points discutés lors de la période de questions au procès-verbal;
- Un suivi du dossier de mise aux normes des installations septiques aux Sept-Lacs;
- Un suivi du dossier de garderie communautaire, incluant l'échéancier prévu

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

26-08-144

Il est proposé par Stéphane Deschenes de lever l'assemblée il est 19h46.

Étienne Lévesque
Maire

Louis-Georges Lévesque
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Étienne Lévesque, Maire